

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00087223)

La teneur en plomb dans l'eau au moment du prélèvement est inférieure à la limite de qualité. Cependant, ce résultat ne prouve pas que le réseau de distribution (réseau intérieur et/ou branchement public) ne comporte pas d'éléments (canalisations, soudures...) contenant du plomb. Les trihalométhanes, produits issus de la filière de traitement au chlore, sont détectés mais restent inférieurs à la norme réglementaire. (N.M: Non mesuré).

Signé à Beauvais le 13 février
2014

Pour le Directeur
L'ingénieur sanitaire

B.VIN